

BULLETIN TRIMESTRIEL n° 40

COTISATION 2016 :

La période de renouvellement des cotisations s'étalera du 1/9/2015 au 15/10 /2015. Le montant reste fixé à 35 euros (41 euros avec l'abonnement au magazine Passion rando).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'U.M.S. Randonnée Pédestre. Ils sont à envoyer à partir de cette année à :

Danielle BANEGE
23, avenue Lucien Rémy
77340 – Pontault-Combault

Pour un couple un chèque global est accepté. Pour un renouvellement ne pas envoyer de bulletin d'adhésion.

Les chèques sont à envoyer le plus tôt possible mais ne seront encaissés que dans la première quinzaine de novembre.

Vous pourrez donner votre certificat médical ultérieurement après une visite programmée chez votre médecin.

RAPPEL : Pour le séjour en Seine-Maritime à Gaillefontaine organisé par Alain BASTIDE du mardi 29 septembre au jeudi 1^{er} octobre inclus, l'annonce sera faite fin juillet. Il y a 27 places (10 chambres de 2 personnes, 1 de 4 personnes, 1 de 3 personnes).